

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 20 du 2 mai 2016

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 1

DÉCISION N° 16006376/DEF/DAF/SDFFC/FFC2
portant abrogation d'un texte.

Du 9 avril 2016

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : *sous-direction de la fonction financière et comptable ;
bureau de l'animation du réseau financier.*

DÉCISION N° 16006376/DEF/DAF/SDFFC/FFC2 portant abrogation d'un texte.

Du 9 avril 2016

NOR D E F F 1 6 5 0 4 7 8 S

Référence :

Décret n° 2012-244 du 21 février 2012 (JO n° 46 du 23 février 2012, texte 4 ; signalé au BOC 16/2012).

Texte abrogé :

Instruction n° 1661/MA/DSF/CG/4 du 15 février 1967 (BOC/SC, p. 127 ; BOEM 420.1.1, 652-1.1.2, 705.2) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 20 du 2 mai 2016, texte 1.

1. L'instruction n° 1661/MA/DSF/CG/4 du 15 février 1967 modifiée, sur le rôle des autorités chargées de la gestion et de la réglementation de la comptabilité des matériels est abrogée.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

La sous-directrice de la fonction financière et comptable,

Véronique NATIVELLE.